RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Attestation acheteur

Transmise le 26/10/2026 à 11:54

Liste des lots concernés par la candidature

Lot 2 Lot 3

L'ensemble des 2 lots pour lesquels l'entreprise candidate s'engage figure en annexe de l'attestation de candidature.

Les informations du marché et de votre entreprise

Informations du marché

Nom du marché
new marché

Date et heure limite de remise des plis
07/11/2026 15:32 (heure de Paris)

Typologie de marché
TRAVAUX

Informations de votre entreprise

SIRET RÉCUPÉRÉ AUTOMATIQUEMENT
30613890001294

Activité principale RÉCUPÉRÉ AUTOMATIQUEMENT
Administration publique générale

Raison sociale RÉCUPÉRÉ AUTOMATIQUEMENT
DIRECTION INTERMINISTERIELLE DU NUMERIQUE

Nom et prénom du dirigeant RÉCUPÉRÉ AUTOMATIQUEMENT
SOPHIE MARTIN

Catégorie de l'entreprise RÉCUPÉRÉ AUTOMATIQUEMENT
GE

Adresse du siège social RÉCUPÉRÉ AUTOMATIQUEMENT
42 RUE DE L'INNOVATION, Bâtiment B - 2ème étage, 69003
LYON 3E ARRONDISSEMENT, FRANCE

Informations de contact

Email DÉCLARÉ PAR LE CANDIDAT
test@test

Attestation de test

Numéro de téléphone DÉCLARÉ PAR LE CANDIDAT

Non renseigné

Attestation de test

Les motifs d'exclusion

Le candidat pourrait être concerné par un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ou, s'il s'agit d'un marché de défense et de sécurité, aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique.

L'attestation sur l'honneur est manquante.

Attestation de test

Les justificatifs relatifs aux motifs d'exclusion obligatoire

Obligations fiscales et sociales

Votre entreprise est-elle en procédure de liquidation ou de redressement judiciaire ?

RÉCUPÉRÉ AUTOMATIQUEMENT

NON

Le dirigeant de l'entreprise est-il en faillite personnelle ou lui est-il interdit de gérer une entreprise ?

RÉCUPÉRÉ AUTOMATIQUEMENT

NON

Impôts, taxes et contributions sociales

RÉCUPÉRÉ AUTOMATIQUEMENT

api_01_01_motifs_exclusion_fiscales_et_sociales_declarations_fiscales_attestation-fiscale-dgfip-exemple.pdf (132 KB)

Cotisations sociales

RÉCUPÉRÉ AUTOMATIQUEMENT

api_04_01_motifs_exclusion_fiscales_et_sociales_declarations_cotisations_sociales_attestation_vigilance_test.pdf (3.88 KB)

Emploi de travailleurs handicapés

RÉCUPÉRÉ AUTOMATIQUEMENT

api_05_01_motifs_exclusion_fiscales_et_sociales_travailleurs_handicapes_attestation_vigilance_test.pdf (3.88 KB)

Cotisations CIBTP - CNETP

RÉCUPÉRÉ AUTOMATIQUEMENT

api_03_01_motifs_exclusion_fiscales_et_sociales_cibtp_cnetp_test_cibtp_certificat.pdf (3.02 KB)
api_03_02_motifs_exclusion_fiscales_et_sociales_cibtp_cnetp_test_cnetp_certificat.pdf (3.8 KB)

Cotisations Pro-BTP

RÉCUPÉRÉ AUTOMATIQUEMENT

api_02_01_motifs_exclusion_fiscales_et_sociales_pro_btp_test_probtp_attestation.pdf (2.49 KB)

Attestation de test

Annexes

Liste détaillée des lots concernés par la candidature

Numéro du lot	Nom	CPV	Type
Lot 2	2	Non renseigné	Travaux
Lot 3	3	Non renseigné	Travaux

Certification :

Cette attestation certifie que la candidature référencée ci-dessus a été soumise avec succès dans le système Passe Marché à la date et heure indiquées. Ce document constitue une preuve officielle de dépôt de candidature et peut être présenté aux autorités compétentes si nécessaire.

Les informations récupérées automatiquement sont à jour à la date d'émission de l'attestation et reflètent l'état des bases de données sources. En cas d'inexactitude, le candidat a la possibilité de demander la rectification de ces données auprès des organismes à l'origine de ces données.

Le candidat atteste sur l'honneur de l'exactitude des rectifications qu'il a opérées et des informations saisies manuellement. Elles pourront faire l'objet de vérifications supplémentaires.

Rappel concernant les motifs d'exclusion :
Conformément à l'article R2144-4 du CCP, « L'acheteur ne peut exiger que du seul candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché qu'il justifie ne pas relever d'un motif d'exclusion de la procédure de passation du marché. » Ainsi, le contrôle de ces justificatifs récupérés automatiquement n'intervient qu'au stade de l'attribution, auprès du seul attributaire pressenti. A la phase candidature, l'attestation sur l'honneur du candidat qu'il n'entre dans aucun des cas de motif d'exclusion suffit (article R. 2143-3 du CCP).

Attestation de test